

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Règlements REG-339, REG-340 ET REG-341

Prenez avis que, lors de sa séance du 25 août 2015, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

Règlement REG-339 modifiant le règlement de zonage 1642 afin de retirer l'usage : *Restaurant* de la zone M03C

Règlement REG-340 modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, dans la zone C06C, certains usages commerciaux de vente au détail, de service vétérinaire et de services de divertissement et de loisirs et de prévoir les dispositions particulières applicables

Règlement REG-341 modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser le groupe d'usage *Habitation bifamiliale isolée* dans la zone A21H et y prévoir les dispositions applicables

Les projets de règlement REG-339, REG-340 et REG-341 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et modifient le règlement de zonage 1642, à savoir :

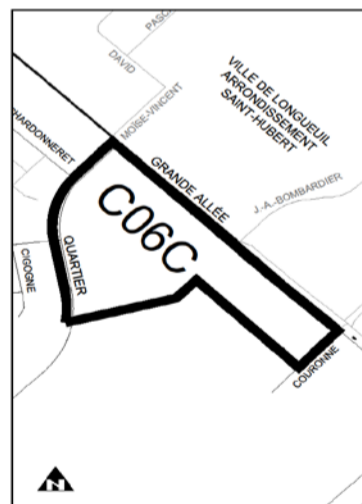
Le règlement REG-339 vise la zone M03C située sur le boulevard de Rome, entre le boulevard Milan et la rue Mondor, face à l'école secondaire Antoine-Brossard.

Il est proposé de retirer l'usage C059211: *Restaurant* de la liste des usages autorisés.



Le règlement REG-340 vise la zone C06C, localisée entre les boulevards du Quartier, Grande Allée et place de la Couronne.

Il a pour but d'autoriser, dans cette zone, les usages commerciaux: C016541: commerce de détail d'articles de sport, C026234: commerce de détail d'accessoire de cuisine, vaisselle, verre, C026210: commerce détail de meubles, C060211: service de vétérinaire, C079650: service de divertissement et de loisirs incluant les dispositions applicables.



Le règlement REG-341 a pour but d'autoriser l'usage H02H21: *Habitation bifamiliale isolée* à la zone A21H. Il vise également à prescrire pour cet usage des dispositions relatives à la superficie minimale de l'emplacement ainsi qu'à l'aménagement de cases de stationnement dans un espace libre latéral.

La zone A21H comprend trois emplacements de l'avenue Albanie, près de l'avenue Adrien. Elle accueille actuellement exclusivement des habitations multifamiliales de plus de 9 logements.

Conséquemment à l'adoption de ces projets de règlement, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ceux-ci. L'assemblée publique de consultation se tiendra **le 9 septembre 2015, à 19 h**, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Brossard, située au 2001, boulevard de Rome, 1^{er} étage.



Toute personne intéressée peut consulter ces projets de règlement durant les heures d'ouverture, au Service du greffe, hôtel de ville de Brossard, lequel est situé au 2001, boulevard de Rome, 1^{er} étage.

Donné à Brossard, ce 2^e jour de septembre 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6308.